



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Ouverture accrue au public, développement des activités culturelles et culturelles ainsi que restauration de l'intérieur de l'édifice constituent les temps forts de la 2^e étape des travaux

La Collégiale à cœur ouvert

Après l'enveloppe extérieure, objet de la 1^{re} étape des travaux de conservation-restauration, c'est aujourd'hui le cœur même de la Collégiale qui est visé. La 2e étape entend en effet ouvrir davantage l'édifice au public et, grâce à des aménagements adéquats, lui permettre de développer les activités culturelles et culturelles. Ce chantier de longue haleine, il s'étendra jusqu'à fin 2022, a été présenté ce jour au cours d'une conférence de presse.

« *Nous avons la volonté de contribuer au rayonnement de tout un canton par la mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel du 12^e siècle* ». Au cours d'une conférence de presse tenue ce matin, le directeur de l'Urbanisme de la Ville de Neuchâtel, Olivier Arni, a rappelé que la Collégiale était sans doute le site le plus visité dans le canton. Autant dire la responsabilité du maître de l'ouvrage dans cette nouvelle phase de travaux de restauration et d'embellissement de l'édifice. Plus encore quand l'on sait que la 2^e étape concerne l'intérieur du bâtiment, autrement dit, touche à la fonction même du lieu.

Dans cet esprit, la Direction de l'urbanisme a mis sur pied un groupe de travail réunissant les principaux utilisateurs de l'église. Les besoins et attentes réciproques ont ainsi pu être intégrés dans le projet.

Ouverture accrue au public

L'intervention prévue vise à ouvrir davantage la Collégiale au public grâce notamment à

- la mise en valeur du portail sud (la porte sur la ville) : les visiteurs déboucheront directement dans le chœur libéré de l'orgue St-Martin et profiteront du volume magnifique et de la perspective de la nef, inondée de lumière,
- et à une meilleure liaison de la Collégiale avec le cloître, permettant du même coup à ce dernier de retrouver un caractère intimiste.

L'amélioration de l'agencement, du mobilier et de l'équipement contribuera en outre à renforcer les activités culturelles et culturelles organisées à la Collégiale.

Mais la 2^e étape, on l'a dit, comportera également d'importants travaux de conservation-restauration à l'intérieur du monument. Ainsi que l'a relevé le chef du

Service des bâtiments et du logement, Pascal Solioz, entre autres interventions, les parois seront nettoyées de leur patine, éclaircies et la teinte, uniformisée; le plafond bleu étoilé recouvrera le lustre qui était le sien ; et le climat intérieur sera amélioré grâce à l'installation généralisée d'un chauffage de sol.

Concours de spécialistes

Compte tenu de la spécificité de l'édifice, partant de la complexité de l'intervention sur une église érigée au 12^e siècle et dont la dernière intervention conséquente date du 19^e siècle, la Ville de Neuchâtel a fait appel à des spécialistes. Deux d'entre eux, les architectes Christophe Amsler et Danilo Mondada, ont exprimé leur intention de « *rester très fidèles à l'esprit de l'intervention de Léo Chatelain, en 1870* ».

Soutien du Canton et de la Confédération

Cette nouvelle étape fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil général d'un montant de 15,2 millions de francs. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé que le soutien cantonal à la restauration de la Collégiale sera soumis au Grand Conseil en 2015, a fait savoir le conservateur cantonal Jacques Bujard. La subvention fédérale sera quant à elle inscrite dans la prochaine convention-programme avec l'Office fédéral de la Culture. Ces soutiens viendront en déduction du montant total soumis au législatif communal.

Les travaux dureront jusqu'à fin 2022. Le maintien de l'usage de la Collégiale, même partiel, a été un critère déterminant à la mise en place du programme des travaux. Il a également été tenu compte d'une synergie indispensable avec les travaux de transformation du temple du Bas en Centre de congrès.

Cadre financier respecté

S'agissant de la 1^{re} étape – qui a pour l'essentiel concerné l'enveloppe extérieure de l'Eglise –, Olivier Arni s'est réjoui de ce que le cadre financier imparti ait été respecté. Rappelons qu'un crédit de 8,3 millions de francs avait été approuvé par le Conseil général en juin 2008.

Mise en lumières

Toujours à propos de la 1^{re} étape, l'architecte communal adjoint, Fabien Coquillat, a précisé que malgré un chantier long et intense – les travaux ont couru entre 2009 et 2013 –, l'activité de la Collégiale n'avait été que très modérément perturbée. Voire même, durant l'année du millénaire, en 2011, de grandes bâches tendues sur les échafaudages avaient servi d'annonce des manifestations ! Aujourd'hui, la Ville entend valoriser la beauté retrouvée de la Collégiale par l'installation d'une véritable mise en lumière.

Grande fête populaire

Pour célébrer comme il se doit la fin de la 1^{re} étape, une grande fête ouverte à chacune et à chacun est prévue le dimanche de Pâques 20 avril. Sonnerie des trompettes du haut des tours de la Collégiale, chasse aux œufs et concert sont quelques-unes des animations inscrites au programme.

Neuchâtel, le 13 mars 2014

Direction de l'urbanisme

Renseignements complémentaires:

Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme,
tél. +41 (0)32 717 76 02